

LA CITOYENNETÉ NE SE DIVISE PAS

Par Vincent Berthet*

« Les gens viennent nous voir en disant : “Nous vivons telle ou telle situation, il nous faut donc telle ou telle action, tel ou tel moyen”. On discute alors des possibilités, des hypothèses d’actions qu’on pourrait mettre en place et c’est en fonction de cela que le programme se définit petit à petit. Nous n’imposons rien, nous ne proposons rien. Nous cheminons avec eux » (1).

Trois motivations principales conduisent Economie & Humanisme, avec les organisations qui sont ses associées en la circonstance (2), à publier un dossier à propos de cette exigence : adopter dans les pratiques d’action sociale et de solidarité une logique résolument participative.

■ Ce critère d’action n’est pas un « supplément d’âme » facultatif, une bonification à la marge des pratiques de solidarité de tous ordres. Il est nécessaire tant à leur cohérence qu’à leur efficacité dans la durée. Cette attitude a en effet des fondements au niveau des principes mobilisateurs – ici, maintenant, parfois contre toute apparence, le « pauvre » (3) est un citoyen – et des fondements pratiques : la mobilisation personnelle, mais non solitaire, la libre et active appartenance à des collectifs (4) sont les substrats de toute démarche d’autonomie et d’intégration sociale. Selon cette approche, on privilégie les capacités des personnes à rester maîtresses de leur devenir, à prendre la parole, à agir avec d’autres (5) et non, avant tout, la « cohésion sociale » ou l’« insertion » apparente des citoyens en question. Cette attitude a des implications, notamment sur la façon de concevoir la place du travail et de l’emploi dans un processus d’intégration sociale, car certains emplois ne sont pas porteurs de réelle intégration. Elle en a aussi sur le rôle des accompagnateurs sociaux, bénévoles ou salariés, et sur les critères déterminant les affectations budgétaires au sein de l’action sociale.

■ À l’évidence, pourtant, cette conception « promotionnelle-participative » de l’action et des politiques de solidarité peine à être reconnue. L’est-elle dans le discours, les actes ne la concrétisent que très peu. Cette conception doit souvent s’opposer à la tendance à exclure, qui habite chacun, et à la vision sécuritaire de la solidarité, sournoisement rapportée – si besoin est sanction à l’appui (6) – au maintien de l’ordre social avec ses inégalités structurelles ; mais elle est aussi en butte à la conception dualiste de la société, adoptée facilement dans les pays d’opulence.

Rédacteur en chef
d’Economie
& Humanisme

(1) Joséphine Ndione, animatrice d’une organisation d’appui aux femmes rurales, Sénégal.

(2) On peut en consulter la liste, ci-dessus à la page 7, ou en 4^{ème} de couverture.

(3) La difficulté à désigner les personnes concernées (usagers, bénéficiaires, personnes en difficultés, habitants...), dans la particularité de leur situation est probablement un indice, à la fois de la difficulté des personnes à être reconnues socialement, et de la situation commune en humanité et en potentialités qui interdit la distinction.

(4) Au sein des dispositifs d’intervention sociale, dans le milieu local ou dans la société en général.

(5) Y compris en refusant ou en contestant l’action sociale dont elles sont les destinataires.

(6) Ainsi de toutes les formes conditionnelles de la solidarité : tentation du *workfare* à propos du RMI et autres minima sociaux, subordination proposée du versement des allocations familiales à la « bonne tenue » des enfants, mise sous tutelle, loin au-delà de l’esprit des lois, des modes de dépenses des pauvres. Sans oublier, bien sûr, à l’échelle internationale, les multiples conditionnalités à effet social de l’aide bilatérale ou multilatérale.



Cette conception reconnaît aux pauvres un droit à exister en bénéficiant d'aides de la collectivité, mais sans que cette solidarité ne soit finalisée par la réintégration des groupes concernés dans leurs droits de citoyens (7). Selon ces deux dernières conceptions, bien plus courantes qu'on ne le croit souvent, la question de la participation des usagers du social ne se pose pas. La poussée actuelle d'un exercice de la responsabilité politique, décalqué sur la performance et la visibilité, et d'une conception restrictive, technico-environnementale, du développement durable vient encore renforcer ce risque : le travail de marqueterie fine qu'est l'appui promotionnel à des personnes ou des groupes sociaux disqualifiés ne peut alors qu'être perçu comme perte de temps, d'argent, ou abandonné à ces bénévoles ou militants qui « eux, peuvent s'abstraire des lois de l'économie ». L'affermissement d'une logique participative de la solidarité est un combat permanent.

■ Un certain nombre de réalisations sociales ou d'actions au service du développement, en France et ailleurs, sont dues à l'initiative de personnes et de groupes sociaux exclus de tout ou partie de leurs droits, ou à des organisations qui tentent d'établir avec eux un partenariat effectif. Ces réalisations se développent sur des registres très divers de la vie collective : actions pour l'accès aux soins de base, création de ressources minimales, développement social urbain, actions d'urgence sociale, accompagnement des pauvres du monde rural, solidarités entre chômeurs... L'action continue, dans le sens de l'équité sociale, du Réseau Européen contre la Pauvreté (EAPN) se rattache à cette ligne de pensée (8).

(7) Cf. les systèmes d'allocations, sans aucun appui promotionnel, et valant donc mise à l'écart du marché du travail, ou encore les politiques du logement débouchant sur des assignations à résidence déguisées, et bien sûr toutes les formes d'injonctions plus au moins dissimulées dans les « parcours d'insertion » normés (ou au « sud », dans les modèles de développement importés).

(8) L'un des enjeux concrets du dossier est de donner un prolongement au colloque organisé fin 2001 par la section française du Réseau sur le thème de la participation des bénéficiaires des interventions sociales.

LA PARTICIPATION, COMME...

■ **Accès aux droits.** *Il s'agit de permettre à tous d'accéder à des droits considérés comme fondamentaux, de « participer » d'un certain degré de développement de la société.*

■ **Construction de son propre parcours de vie.** *Il s'agit notamment de substituer à la relation assistant-assisté une relation plus équilibrée fondée sur la prise en compte des capacités et désirs de la personne. Celle-ci devient auteur de l'amélioration de ses conditions de vie.*

■ **Association des personnes aux projets et politiques qui les concernent.** *Elle peut se concrétiser, à des degrés fort variables, en fonction de la redistribution du pouvoir accordé aux personnes en difficulté dans la décision : information, consultation, concertation, co-décision.*

■ **Mobilisation collective autour d'un projet.** *Elle consiste en la mobilisation et l'auto-organisation de personnes en difficulté autour d'un projet dont elles ont l'initiative.*

■ **Représentation politique.** *La participation peut prendre un sens politique comme représentation des personnes en difficulté, directe ou par des associations, dans les instances de décision.*

(D'après un passage de l'étude sur la participation, UNIOPSS, Sabine Viard, 2003).

Sur cette toile de fond, le dossier vise à étayer l'approche participative de l'intervention sociale et de l'appui au développement. Il se fait l'écho, en premier lieu, des déficits de citoyenneté vécus, des aspirations, des revendications plus ou moins exprimées des personnes et groupes sociaux disqualifiés, ainsi que de certaines manifestations de la capacité d'organisation autonome des pauvres. L'attente d'une solidarité libératrice est partout évidente pour qui veut y prêter attention et la loi commence à peine à l'entendre (9).

Un second ensemble de textes (10) contribue à expliciter le bien-fondé des pratiques participatives, en mettant en relief leur inscription dans l'histoire et leur caractère d'aspiration relativement universelle, et en dégageant les enjeux et questionnements anthropologiques présents dans cette revendication de la participation. C'est aussi renforcer cette approche que de faire ressortir les obstacles de toutes échelles auxquels elle se confronte ; nulle personne, ni aucune organisation n'est, en effet, à l'abri de la tendance à une action sociale d'encadrement, y compris parfois au sein d'une perspective de participation « décrétée » des habitants ou usagers. La démarche participative appliquée à la solidarité a une envergure sociétale ; elle est à la fois un facteur constitutif, un aiguillon permanent et, indirectement, un révélateur d'inachèvement du projet démocratique.

C'est par une mise en relief des points-clés d'un renouvellement des pratiques solidaires que se poursuit le dossier (11). De la part des intervenants sociaux les plus divers, la base de toute démarche participative est l'attitude d'écoute des personnes quant à leurs besoins. En revanche, une démarche « participative-promotionnelle » ne peut en aucun cas se confondre avec des méthodes et des instruments d'action types ; globalement il s'agit bien autant de reconnaître et soutenir l'action des pauvres, dans divers domaines, que d'organiser avec et pour eux de nouvelles actions.

Les articles et les auteurs de ce dossier, ouvert à de très nombreux témoignages et expériences, sont délibérément très divers, une place revenant bien entendu à des usagers des interventions de solidarité publiques ou associatives, qu'elles aient ou non adopté cette logique participative.

Vincent Berthet

9) Voir notamment
« Détricotage social :
qu'en disent les intéressés ? »,
« Capacités secrètes des
personnes âgées », « visages gre-
noblais de l'autopromotion »,
« Afrique de l'Ouest : l'autono-
mie progressive des ruraux »,
« Mobilisations indiennes »,
« Le regard des partenaires du
Sud », « En France et en
Europe, que dit le droit ? »,
« Nous participons également
à l'Europe ! »

(10) Voir les articles
de Jean-François Draperi,
Claude Royon, Abdel Bendriss,
Vincent Berthet, p. 31 à 48.

(11) Cf. les contributions de
Stéphane Bernary, Céline Servos
et Jean-Paul Kerveillant, Claude
Royon, Claude Ferrand, Vincent
Plazy, Manu Bodinier, François
Vercoutère, Jean-Pierre Bultez,
p. 49 à 68.

Outre les auteurs des articles et les personnes interviewées, la rédaction remercie pour leur contribution à l'élaboration de ce dossier :

Bertrand Creusy et **Benoît Rossetti** (MIFE, Belfort), **Jo Pelletier** (CILDEA), **Jean-Marie Decarnin** (URIOPSS Nord – Pas-de-Calais), **Vincent Laubretton** et **Éric Lepage** (FNARS), **Christophe Leroux** (CNLRO), **Jean-Marc Cottier** (Centre social, Rive-de-Gier), **Daniel Fayard** (ATD Quart Monde), **Florian Covelli** (Fondation de France), la section française du Réseau européen contre la pauvreté.